

Les soins de longue durée : Qu'attendons-nous !



Procurer plus de soins

Accorder davantage de financement au personnel de soins directs (infirmières autorisées [IA], infirmières autorisées auxiliaires [IAA], préposées et préposés aux services de soutien à la personne [PSSP] et autres travailleurs de la santé) travaillant en SLD et régler un nombre minimum d'heures de soins par bénéficiaire, selon la complexité des soins requis.

Préoccupations : Les effectifs au chapitre des SLD n'ont pratiquement pas changé depuis dix ans, et ce, en dépit du fait que les résidents des foyers de SLD et les personnes en attente de SLD présentent des besoins infiniment plus complexes qu'auparavant. Les services offerts par ces foyers sont également plus complexes. Le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa s'inquiète du fait que les soins requis actuellement dans les foyers de SLD sont sous financés et que la situation se détériore malgré l'augmentation des besoins en matière de SLD.

Le degré d'effectifs se situe nettement en dessous du nombre minimal de quatre heures de soins directs, tel que recommandé pour assurer des soins de qualité. En Ontario, le nombre d'heures de soins personnels directs (administrés par les IA, les IP les PSSP) n'est passé que de 3,17 heures/résident/jour en 2008 à 3,26 heures/résident/jour en 2017.

L'Ontario doit imposer une norme quotidienne minimale de quatre heures de soins directs par résident. Une grande proportion de familles, de syndicats, d'études et de travaux de recherche ainsi que d'associations professionnelles appuient cette augmentation des effectifs de SLD depuis de nombreuses années. Un projet de loi privé, intitulé Loi de 2018 sur le temps alloué aux soins (Time to Care en anglais) a reçu un appui unanime de la part de tous les partis politiques en seconde lecture en 2017. Le projet a été présenté à nouveau à l'été de 2018 et adopté en première lecture.³

Pour pallier le manque de soins en SLD, un nombre croissant de résidents et de familles recourent à des aidants rémunérés pour compléter les soins financés au niveau provincial et ceux offerts par les aidants non rémunérés. Quoique ces suppléments n'aient pas encore fait l'objet d'un suivi officiel, ils devront être suivis de près au cours des prochaines années.

³ *Projet de loi 13, Loi de 2018 sur le temps alloué aux soins (modifiant la Loi sur les foyers de soins de longue durée et prévoyant une norme minimale en matière de soins quotidiens) (2018).* Adoptée en première lecture le 31 juillet 2019. Extrait du site de l'Assemblée législative de l'Ontario : ola.org/fr/affaires-legislatives/projets-loi/legislature-42/session-1/projet-loi-13

Les foyers de SLD connaissent des difficultés importantes au chapitre du recrutement et du maintien en poste d'employés, en particulier les PSSP. Le surmenage constitue un problème important en raison des charges de travail élevées ainsi que de la violence et du stress en milieu de travail. Les taux de maltraitance et de violence ont atteint des degrés sans précédent, tant dans les rapports résident-résident que dans les rapports résident-employé. Si l'on n'apporte pas les changements nécessaires au chapitre des SLD, la situation continuera de se détériorer pour les résidents et les employés.

Suivi des progrès accomplis - situation et données actuelles⁴

1. Adopter le projet de Loi 13, LOI de 2018 portant sur le temps alloué aux soins (modifiant la Loi sur les foyers de soins de longue durée et prévoyant une norme minimale en matière de soins quotidiens⁵)

- *Première lecture, le 31 juillet 2018*

1. Mettre en œuvre certaines recommandations (en particulier la recommandation n° 85, relative à l'augmentation du nombre d'employés autorisés dans les foyers de SLD) émises dans « l'Enquête publique sur la sécurité des résidents des foyers de soins de longue durée »⁵

- *Rapport d'étape en cours de préparation et devant être déposé le 31 juillet 2020*

2. Obliger tous les foyers de SLD de rendre des comptes en toute transparence et en temps opportun en ce qui concerne :

a) le nombre d'heures de soins directs rémunérées/résident/jour;

b) l'absence de rapports sur le nombre minimal d'heures de soins directs/résident/jour

- *Aucune reddition de comptes au niveau des foyers individuels*
- *Certaines données provinciales sont disponibles – 3,26 heures de soins directs/résident/jour en 2017*

⁴ Données extraites de : Province de l'Ontario, Soins à domicile et en milieu communautaire, *Client Health and Related Information System (CHRIS)*, à moins de dispositions contraires. Extrait de la page : hssontario.ca/fr/News/Pages/Nous-vous-présentons-CHRIS.aspx

⁵ Gillese, E. (le 31 juillet 2019). « Résumé et recommandations consolidées », *Enquête publique sur la sécurité des résidents des foyers de soins de longue durée, vol. 1*. Extrait de la page : longtermcareinquiry.ca/LTCL_Final_Report_Volume1_f.pdf